

**ARRETE COMMUNAUTAIRE**

**DU GRAND NARBONNE,  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

**N°A2020\_119**

**NOMENCLATURE ETAT : DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES -  
Environnement**

**OBJET : AGRICULTURE - CONVENTION DE PRET DE MATERIEL AGRICOLE PAR  
L'ATELIER PAYSAN POUR L'ESPACE TEST AGRICOLE DU GRAND NARBONNE AUX  
JARDINS DU RIBAYROT**

Le Président du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10,

**VU** la Loi N°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

**VU** l'ordonnance n°2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19,

**VU** l'ordonnance n°2020-390 du 1<sup>er</sup> avril 2020 relative au report du second tour du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires,

**VU** l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

**VU** l'arrêté préfectoral n°MCDT-INTERCO-2019-277 du 9 octobre 2019 portant modification des compétences du « Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération » et détermination de la composition du conseil communautaire,

**VU** la délibération n°C-75/2014 du Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, du 15 avril 2014 relative à l'élection du Président du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération,

**VU** la délibération N°C2020\_54 du Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, en date du 13 février 2020, approuvant les termes de la convention cadre de partenariat pour le fonctionnement de l'espace test agricole du Grand Narbonne,

**VU** la délibération N°C2020\_55 du Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, en date du 13 février 2020, approuvant les modalités d'accès et de tarification de l'espace test agricole, pour le lieu test des jardins du Ribayrot,

**VU** la délibération N°B2020\_20 du Bureau Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, en date du 24 février 2020, approuvant la convention type de mise à disposition du matériel et des équipements de l'espace test agricole aux porteurs de projets – Lieu test des jardins du Ribayrot,

**CONSIDERANT** que le cadre de son programme Grand Narbonne Agriculture, la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne a développé, avec l'appui de plusieurs partenaires, un Espace Test Agricole, afin d'accompagner l'installation de nouveaux agriculteurs et le développement des circuits alimentaires de proximité.

**CONSIDERANT** que l'espace test agricole constitue un dispositif d'accompagnement préalable à l'installation en agriculture qui permet aux porteurs de projet de tester leur projet en situation réelle d'entreprise, pendant une durée limitée (1 à 3 ans).

**CONSIDERANT** qu'à partir de 2020, les premiers porteurs de projet en maraichage biologique pourront être accueillis sur le domaine des jardins du Ribayrot, acquis en novembre 2018, et faisant actuellement l'objet de travaux de réhabilitation.

**CONSIDERANT** que le dispositif mis en place permettra à ces candidats à l'installation de bénéficier d'un hébergement juridique, via la BGE Catalogne Languedoc et sa couveuse d'activités BGE AGRI TEST, et de la mise à disposition des moyens de production par le Grand Narbonne.

Plus précisément, seront mis à disposition des porteurs de projet :

- ✓ 1 ha environ de terres adaptées à la culture maraîchère,
- ✓ 500 m<sup>2</sup> de serres froides (750 m<sup>2</sup> à terme),
- ✓ 1 serre à plants commune,
- ✓ Un parc matériel polyvalent comprenant un tracteur maraîcher et du matériel attelé,
- ✓ Des locaux (temporaires la première année puis fixes les années suivantes),
- ✓ Une station de pompage, le réseau primaire d'irrigation, et une partie du matériel d'irrigation à la parcelle.

L'espace test inclut également un dispositif d'accompagnement, assuré par le Grand Narbonne et les partenaires du projet avec un suivi individuel et collectif, un accompagnement technique, à la gestion d'entreprise, au projet d'installation, ainsi qu'à la recherche de débouchés et de foncier.


**CONSIDÉRANT** la nécessité de doter l'espace test agricole du Grand Narbonne de matériel attelé permettant la culture maraîchère sur le site des jardins du Ribayrot au travers de la mise à disposition aux porteurs de projet.

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de proposer des actions de formation à l'auto-construction de matériel attelé proposés par la coopérative d'intérêt collectif à but non lucratif l'Atelier Paysan, à visée pédagogique et dans le cadre de l'accompagnement technique des porteurs de projets de l'espace test agricole.

**CONSIDÉRANT** la possibilité de prêt à titre gratuit de ce type de matériel par l'Atelier Paysan, sur une durée de 17 mois permettant d'évaluer leur adéquation aux besoins de l'espace test agricole et le temps de procéder à la construction d'outils sur mesure, dont les modalités et engagements sont définis dans la convention annexée au présent arrêté.

**N°A2020\_119(3)**

**ARRETE :**

Envoyé en préfecture le 29/06/2020  
Reçu en préfecture le 29/06/2020  
Affiché le 29/06/2020   
ID : 011-241100593-20200626-A2020\_119-AR

**ARTICLE 1er :**

Sont approuvés les termes de la convention type de mise à disposition du matériel annexée au présent arrêté, ayant pour objet de préciser les engagements et modalités de prêt de matériel agricole par la coopérative d'intérêt collectif à but non lucratif l'Atelier Paysan auprès de la communauté d'agglomération pour l'espace test agricole du Grand Narbonne (lieu-test des jardins du Ribayrot). Cette mise à disposition est convenue à titre gratuit du 01/07/2020 au 31/12/2021.

**ARTICLE 2 :**

Le Directeur Général des Services du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, est chargé de l'exécution du présent arrêté. Les dispositions du présent arrêté seront applicables après transmission au représentant de l'Etat dans le département et publication sous forme électronique sur le site internet du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération dans son intégralité, sous format non modifiable et dans des conditions propres à en assurer la conservation, à en garantir l'intégrité et à en effectuer le téléchargement.

Fait à Narbonne, le 26 juin 2020

Pièces jointes :

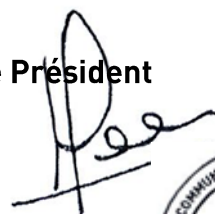
- Convention de prêt de matériel attelé agricole entre l'Atelier Paysan et la communauté d'agglomération du Grand Narbonne

**Arrêté certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture**

**le : |PREF|**

**Et de son affichage le : |AFF|**

**Le Président**



**Jacques BASCOU**

